

Club Social des Retraités Hydro-Québec – Région Montréal

Païement des activités

Nous vous offrons maintenant 2 possibilités pour faire le paiement d'activités :

- Par **chèque** libellé au nom du CSRHQ-RM, daté du jour de l'inscription et avec mention du numéro de l'activité au bas du chèque
-
- Par **virement bancaire** dans le compte du CSRHQ-RM :

Le membre qui désire faire un paiement par virement bancaire doit au préalable créer dans son profil un destinataire avec les informations suivantes :

Virement à la Caisse Desjardins

Nom du Destinataire :	CSRHQ-RM
Transit :	92012
No d'institution :	815
Folio :	0800938
Raison du virement :	ACT XXXX (inscrire le numéro de l'activité indiqué dans la publicité de l'activité).

Afin de nous faciliter le suivi des paiements, s.v.p. faire un virement distinct pour chaque activité

Pour ceux qui sont membres Desjardins : suivre les indications Virer entre membres Desjardins

Pour ceux qui sont membres d'une autre institution financière : suivre les indications virement Interinstitutions

Le **CSRHQ-RM** ne possède pas de téléphone intelligent. C'est pourquoi les virements par **texto** et sous une **adresse courriel** ne sont **pas acceptés** par le CSRHQ-RM

Pour ceux qui sont membres Desjardins : virement entre membres Desjardins

Virements entre personnes Desjardins

Aide ? | Imprimer | Fermer X

Faire un virement

Ajouter un destinataire

Gérer les destinataires

Gérer les accès au guichet

Modification

Identification des parties engagées dans le virement

Identification du destinataire : (Obligatoire : maximum 19 caractères) Cette information paraîtra à votre relevé.

Raison du virement : (Optionnel : maximum 10 caractères) Cette information paraîtra à votre relevé et au relevé du destinataire. Elle peut être modifiée au moment d'effectuer le virement.

Votre identification : **Votre nom tel qu'il paraît au relevé du destinataire**

Votre nom tel qu'il paraît au relevé du destinataire.

Identification du compte du destinataire

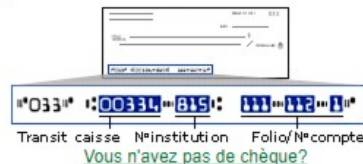
Choisir une des options suivantes :

Effectuer le virement dans le compte du destinataire selon les données du spécimen de chèque :

Transit caisse: (Les 5 chiffres à gauche du N° institution)

N° institution :

Folio/N° compte : (Tous les chiffres à droite du N° institution)



Effectuer le virement dans le compte de la carte de crédit Desjardins du destinataire :

N° de la carte de crédit Desjardins : (sans espace)

Valider

Effacer

Annuler

Pour ceux qui sont membres d'une autre institution financière :

Ajouter un compte

Activer l'accès à un compte

Désactiver l'accès à un compte

Cette fonction vous permet d'intégrer à AccèsD un compte en devise canadienne dont vous êtes titulaire dans une autre institution financière. Il vous est ensuite possible de virer des fonds de ce compte vers un de vos comptes de caisse.

Ce qu'il faut savoir avant de commencer :

- Les virements sont possibles uniquement de votre banque **vers vos comptes de caisse** (et non l'inverse).
- Le compte à la banque doit être un compte personnel et être à **votre nom**. S'il s'agit d'un compte conjoint, seuls les comptes à **une signature** peuvent être ajoutés.
- Vous devez nous fournir un **spécimen de chèque** ou un **relevé de compte** à votre nom, selon l'institution financière choisie.

Conditions d'utilisation des virements interinstitutions

En utilisant le virement interinstitutions, vous acceptez les conditions d'utilisation suivantes qui s'ajoutent aux conditions d'utilisation de la Carte d'accès Desjardins.

1. Pour les fins d'un virement interinstitutions, une institution financière canadienne signifie une institution financière canadienne autre qu'une caisse ou une filiale de Desjardins, telles que définies aux conditions d'utilisation de la Carte d'accès Desjardins.
2. Tout chèque ou relevé de compte transmis par télécopieur ou courriel a la même valeur que s'il avait été expédié par courrier ou remis en personne et est admissible en preuve dans le cadre d'une procédure judiciaire au même titre que s'il s'agissait du document original.
3. Les informations paraissant sur un relevé de compte fourni par l'utilisateur au Service des transferts interinstitutions demeurent strictement

En cliquant sur Accepter, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la fonction Virements interinstitutions et j'accepte de m'y conformer.